

Les quartiers de la politique de la ville de la communauté de communes Le Cœur du Pithiverais

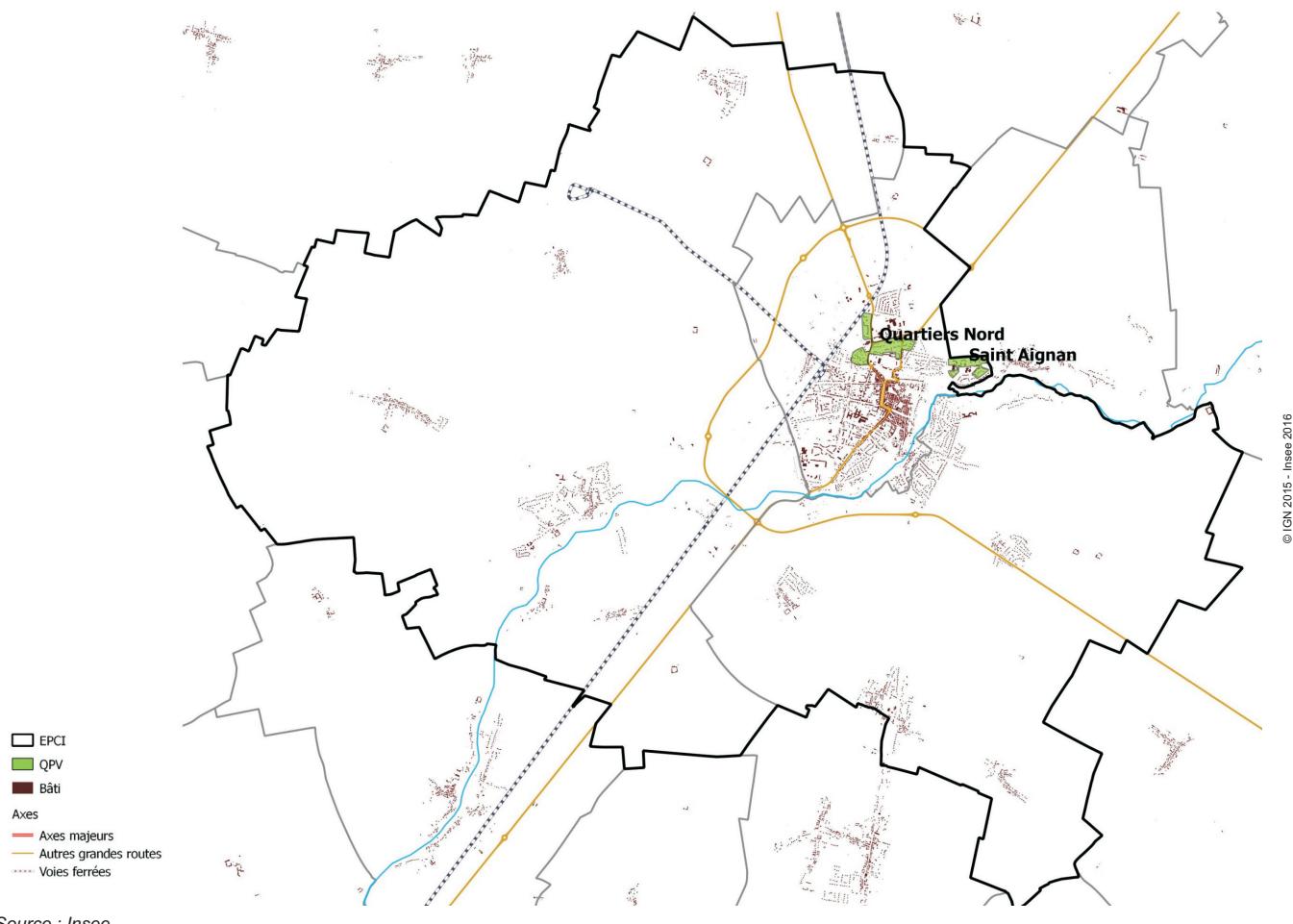
La communauté de communes le Cœur du Pithiverais est composée de 3 communes (Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil, Dandonville) et compte 13 340 habitants. Ces derniers se situent parmi les moins favorisés des habitants des EPCI (*définitions*) concernés par la politique de la ville de la région en termes économiques. En effet, leur niveau de vie médian (*définitions*), appréhendé à travers le revenu disponible par unité de consommation (UC) (*définitions*), classe la communauté de communes en avant dernière position des 19 EPCI de la région ayant au moins un quartier de la politique de la ville, devant la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

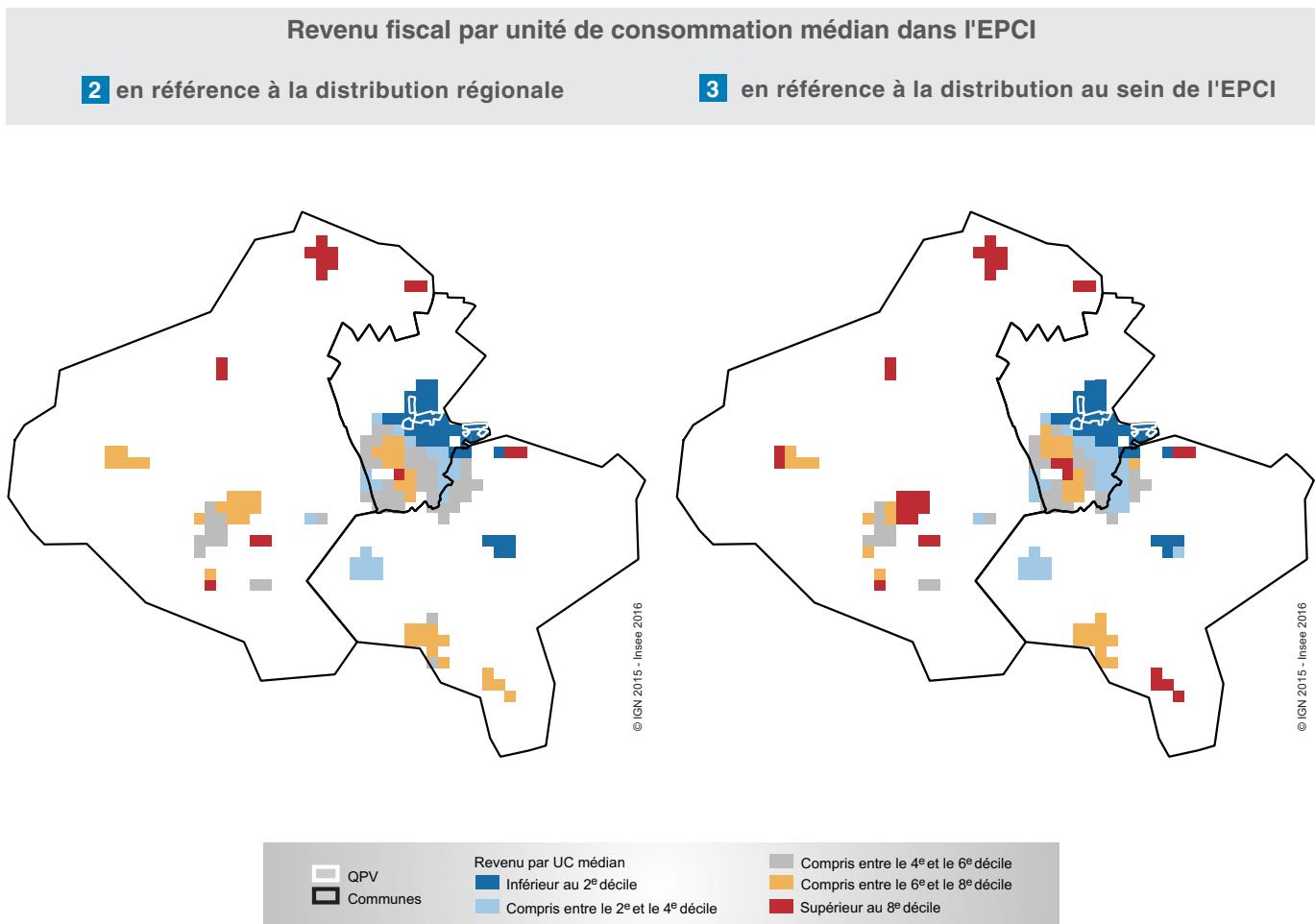
Le Cœur du Pithiverais comprend deux quartiers de la politique de la ville (QPV) (*figure 1*) dans lesquels résident 2 640 habitants, soit un habitant de l'EPCI sur cinq (*figure 6*). Cette proportion est la plus élevée parmi les EPCI de la région concernés par la politique de la ville.

Ces quartiers, Saint Aignan et Quartiers Nord, sont situés sur la commune de Pithiviers qui a, par délégation, la compétence en matière de politique de la ville.

Les habitants du quartier Saint Aignan, construit dans les années 1970 pour faire face à la croissance démographique, font partie des plus défavorisés parmi l'ensemble de la population des QPV de la région. En effet, la moitié d'entre eux ont un niveau de vie inférieur à 11 200 euros (*figure 4*). C'est 1 200 euros en dessous du niveau de vie médian de l'ensemble des habitants des QPV régionaux (12 400 euros par UC) et 6 500 euros en dessous de celui des habitants de l'ensemble de l'EPCI, déjà faible au regard des autres intercommunalités de la région concernées par la politique de la ville. La condition financière fragile des résidents du quartier est confirmée par le taux de pauvreté (*définitions*) : près de six habitants sur dix vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*) à Saint Aignan (*figure 6*).

1 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté de communes Le Cœur du Pithiverais

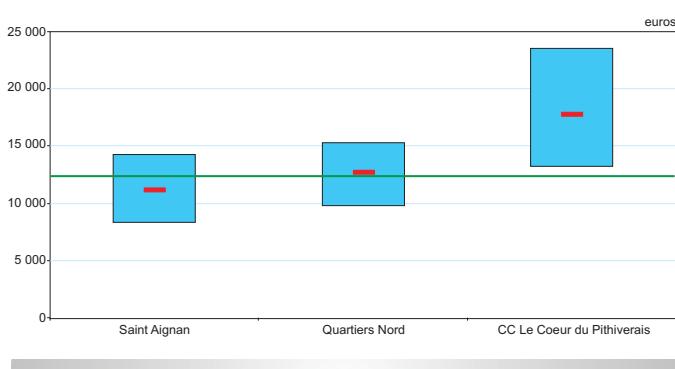




Les faibles niveaux de revenu s'expliquent en partie par un accès restreint à l'emploi pour les habitants. À Saint Aignan, moins de 40 % de la population en âge de travailler occupe un emploi et parmi les habitants qui travaillent, trois sur dix ont un emploi précaire (*figure 9*). Ces difficultés sont accentuées pour les femmes. La présence

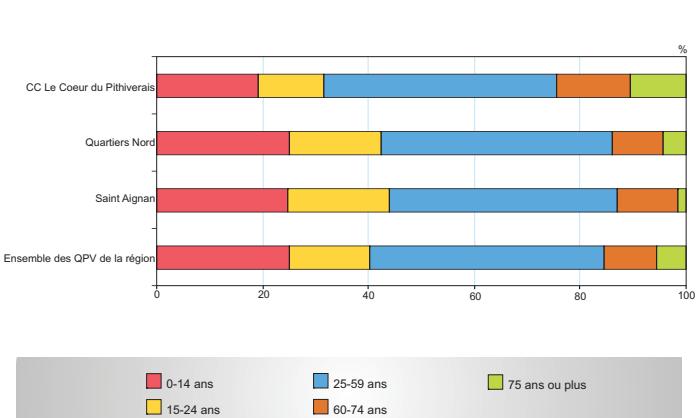
de nombreux ménages de six personnes ou plus (*figure 6*) peut expliquer ces difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, de même que le manque de qualification des habitants : près de neuf sur dix de ceux qui ne sont plus scolarisés n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac. Par ailleurs, quatre habitants sur dix sont de nationalité étran-

4 Des revenus disponibles faibles dans les quartiers prioritaires



Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

5 Répartition par âge de la population



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Loiret - Communauté de communes Le Coeur du Pithiverais

6 Principaux indicateurs sociaux

	Population (2)	Part des allocataires CAF élevant seuls au moins un enfant (4)	Part des ménages de 6 personnes ou plus (1)	Part des ménages d'une personne (1)	Part des étrangers (1)	Taux de pauvreté à 60 % (3)	Part des allocataires CAF dont le revenu est composé à 75 % ou plus de prestations sociales (4)	Part d'allocataires bénéficiant du RSA sociale (4)	nombre, %
Quartiers Nord	1 450	28,5	6,1	35,4	21,5	42,9	26,7	28,3	
Saint Aignan	1 157	19,3	7,9	26,1	41,8	57,7	35,6	37,5	
CC Le Coeur du Pithiverais	13 340	19,2	2,7	33,2	11,8	19,0	20,9	18,4	
Ensemble des QPV de la région	157 066	22,2	5,0	40,0	20,7	45,3	36,9	33,5	

Sources : (1) : Insee, Recensement de la population 2010

(2) : Insee, Recensement de la population 2013

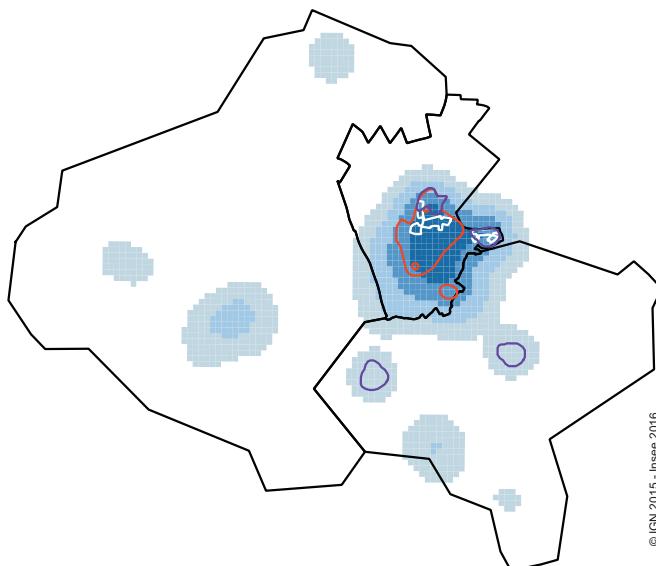
(3) : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

(4) : CAF 2014

La situation financière des habitants de Quartiers Nord est un peu moins précaire. La moitié des habitants y vivent avec un revenu disponible de plus de 12 700 euros par UC (*figure 4*). Si ce revenu médian est bien inférieur à celui de l'ensemble des habitants de l'intercommunalité, il est un peu supérieur à la moyenne des habitants de l'ensemble des QPV de la région. Parallèlement, 43 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*) - (*figure 6*), soit un peu moins que dans l'ensemble des QPV de la région. Cela s'explique par un taux d'emploi

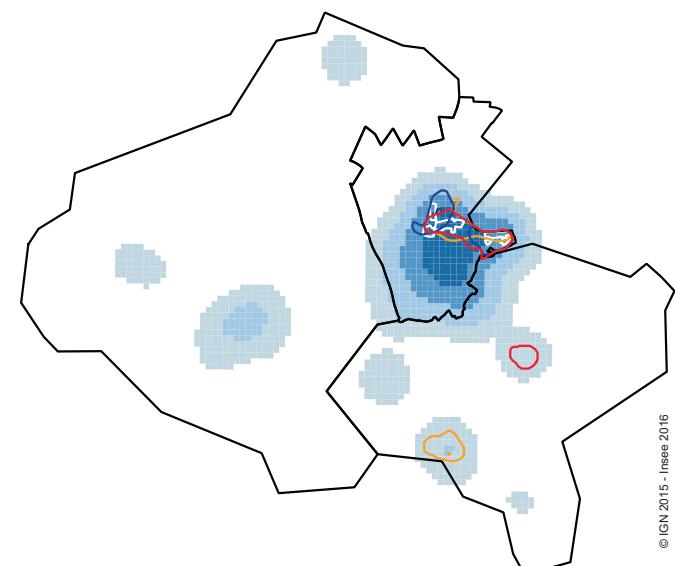
supérieur dans le quartier : 52 % des personnes de 15 à 64 ans qui y résident occupent un emploi, soit dix points de moins que dans l'EPCI mais six points de plus que pour l'ensemble de la population des QPV régionaux en âge de travailler (*figure 9*). Pourtant, la situation familiale des habitants est parfois défavorable à l'emploi. Ainsi, les familles monoparentales et les grands ménages (6 personnes ou plus) sont plus représentés à Quartiers Nord qu'en moyenne dans l'ensemble des QPV (*figure 6*).

7 Surreprésentation des familles monoparentales et nombreuses



Source : Insee, Recensement de la population 2010

8 Surreprésentation de chômeurs de longue durée et d'actifs sans diplôme



Source : Insee, Recensement de la population 2010

9 Principaux indicateurs concernant l'emploi et la formation

	Taux de scolarisation des 16-24 ans (1)	Part des personnes de 15 à 64 ans dans la population totale (1)	Part des personnes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des femmes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des emplois précaires parmi les personnes en emploi (1)	Part des indemnités chômage dans le revenu déclaré (%) (2)
Quartiers Nord	40,4	65,8	51,8	44,2	25,3	9,6
Saint Aignan	42,9	68,3	38,4	29,2	30,3	13,7
CC Le Coeur du Pithiverais	46,0	62,4	62,2	55,8	15,4	3,8
Ensemble des QPV de la région	48,7	63,9	45,5	40,3	26,3	9,2

nd : Résultat non disponible

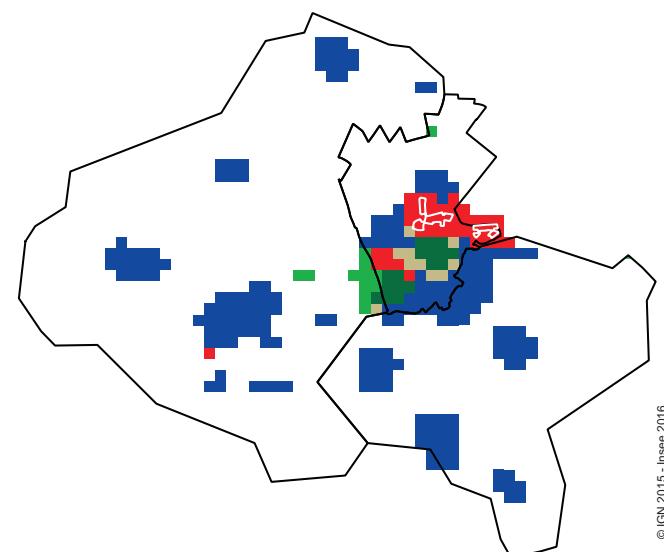
Sources : (1) : Insee, Recensement de la population 2010,
 (2) : Insee ; DGFIP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Le contrat de ville prévoit donc la mise en place de structures adaptées pour l'accueil des enfants, dont pourront bénéficier les jeunes parents travaillant parfois en horaires décalés. En outre, comme à Saint-Aignan, les habitants sont peu qualifiés : près de neuf habitants de plus de 15 ans et non scolarisés sur dix n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat et seuls quatre jeunes de

16 à 24 ans sur dix sont scolarisés (*figure 9*).

Par l'intermédiaire du contrat de ville, le conseil régional s'engage à lutter contre le décrochage scolaire dans les lycées et dans les CFA, en coordonnant des plateformes, afin de proposer aux jeunes une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.◆

10 Parc de logements majoritaire



© IGN 2015 - Insee 2016



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2011